

## **ARRETE DU MAIRE N° 482/2025**

**Relatif à la circulation et au stationnement  
Route de Colmar à WINTZENHEIM**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de renouvellement de branchement, 115, route de Colmar à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 3 novembre 2025 au vendredi 14 novembre 2025 de la façon suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/heure au droit du chantier ;
- Empiètement sur chaussée avec maintien du sens de circulation ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

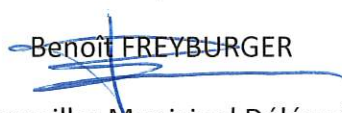
**ARTICLE 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Colmarienne des Eaux – 20, rue des Métiers – 68000 COLMAR ;
- TORREGROSSA – 3, rue Montgolfier – 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 23 octobre 2025



  
Benoît FREYBURGER  
Conseiller Municipal Délégué  
aux chemins ruraux et à la sécurité